

**INSCRIPTION AU VIDE-GRENIER DE LA FÊTE DE LA POMME  
LE 15 OCTOBRE 2023 à SAINT-FERRÉOL**

*Remplir en majuscules et adresser votre dossier avant le 07 octobre 2023 afin de valider votre inscription*

M / MME    Nom : .....    Prénom : .....

Localité .....    code postal.....

Tél.....    E mail.....

Je suis Professionnel :    N° d'inscription au RC.....

(Joindre obligatoirement la copie du RC et une photocopie de votre pièce d'identité recto/verso)

Je suis Particulier :    Joindre obligatoirement la copie de votre pièce d'identité recto/verso

**Je réserve un emplacement pour le VIDE GRENIER DU 15 OCTOBRE 2023 à SAINT FERREOL**

Aux conditions de réservation suivantes: **3€** le mètre linéaire pour les particuliers, **8€** pour les professionnels

**Longueur minimum de réservation :**

- . sans véhicule sur l'emplacement ..... : minimum 3 m
- . avec un véhicule de type VL ..... : minimum 4 m
- . avec un véhicule de type Break, Espace, Cross-over, Fourgon ..... : minimum 5 m

**En aucun cas la longueur de l'emplacement ne doit être inférieure à la longueur du véhicule laissé sur l'emplacement.**

**Si une remorque est laissée sur place, et qu'elle ne sert pas de stand, rajouter la longueur de la remorque.**

Je réserve .....mètres linéaires.    Nombre de véhicules : .....

**Type de véhicule :** VL ☐ Break ☐ Fourgon ☐ Camion ☐ Camping-Car ☐ 4X4 ☐    **Remorque :** oui non

**Particuliers :**    Prix : **3€** X ..... mètres = ..... €    **Professionnels :** Prix : **8€** x ..... mètres = ..... €

(Etablir le règlement par chèque, à l'ordre du Sou des Ecoles de St-Ferréol)

**REGLEMENT 2023**

- 1- La vente de boisson et la restauration sont strictement réservées à l'association organisatrice
- 2- L'organisation de tombola ou tout autre jeu à but lucratif est interdite
- 3- L'utilisation de sonorisation individuelle n'est pas autorisée
- 4- L'association organisatrice (Sou des écoles de Saint-Ferréol) décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration de matériel ou de véhicule
- 5- Aucun emplacement ne pourra être occupé ou utilisé si le dossier est incomplet
- 6- **L'association se réserve le droit de récupérer les emplacements si le bénéficiaire ne s'est pas présenté avant 8 h00.**  
L'installation s'effectuera entre 6 H 00 et 8 H 00.
- 7- Les places affectées par les organisateurs ne sont pas modifiables pour quelques raisons que ce soit le jour du vide grenier.
- 8- En aucun cas la somme versée pour la réservation ne pourra être remboursée
- 9- Le bénéficiaire s'engage à se munir d'une pièce d'identité, et pour les professionnels, d'un justificatif d'inscription au registre du commerce.
- 10- **Le bénéficiaire s'engage à débarrasser et nettoyer correctement l'espace occupé**
- 11- Le nombre de places étant limité, les dossiers seront traités par ordre chronologique d'arrivée dans la mesure des places disponibles.

**POUR QUE MA DEMANDE SOIT PRISE EN COMPTE**

- ☐ je déclare sur l'honneur ma non participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du Code pénal)
- ☐ je règle impérativement au moment de mon inscription
- ☐ je joins la copie recto-verso de ma pièce d'identité et du document d'inscription au RC pour les professionnels
- ☐ je signe ce document après avoir pris connaissance du règlement stipulé ci-dessous
- ☐ j'adresse l'ensemble à : **SOU DES ECOLES DE ST FERREOL, 192 Rue du Pré de Foire, 74210 ST FERREOL**

Fait à ..... Le.....

*Signature précédée de la mention « lu et approuvé » valant approbation du règlement*